

Proposition de contrat

HELIOS 2



Régimes non enregistrés

Régimes enregistrés

Régime d'épargne-retraite (RER)
 RER de conjoint
 Compte de retraite immobilisé (CRI)
 Fonds de revenu de retraite (FRR)
 FRR de conjoint
 Fonds de revenu viager (FRV)
 RER immobilisé
 Fonds de revenu de retraite
 réglementaire (FRRR)
 Fonds de revenu viager restreint
 (FRVR)
 Régime d'épargne immobilisé
 restreint (REIR)



Les Fonds de placement garanti DSF sont établis par
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière,
 compagnie d'assurance vie.



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir

Renseignements additionnels

Exigences relatives aux documents

Vous devez nous faire parvenir les documents suivants en plus de la proposition dûment remplie.

Contrats enregistrés

Fonds de revenu de retraite (FRR)

- Copie d'un chèque personnel portant la mention « ANNULÉ »

Compte de retraite immobilisé (CRI)

- Avenant relatif à un compte de retraite immobilisé (CRI). Disponible au www.webi.ca

Fonds de revenu viager (FRV)

- Avenant relatif à un fonds de revenu viager (FRV). Disponible au www.webi.ca
- Une renonciation du conjoint pourrait être exigée. Veuillez vous reporter aux règlements de votre province.

Contrats non enregistrés

En fiducie à l'extérieur du Québec

- Déclaration de fiducie à l'égard d'un mineur « toutes les provinces à l'exception du Québec » – Formulaire numéro 02262F

En fiducie au Québec

- Les contrats en fiducie ne sont pas permis pour les clients du Québec à moins qu'une fiducie formelle n'ait été créée.

Désignations de bénéficiaires

Si une liste de bénéficiaires est jointe à la proposition, elle doit être signée et datée par le titulaire et le cotitulaire.

Programme de retraits systématiques

Les nouvelles demandes ou les modifications doivent être reçues par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie cinq jours ouvrables avant la date du début des retraits.

Rapports destinés aux clients

Des confirmations sont produites à l'égard des achats, des échanges de parts et des rachats, à l'exclusion des achats et des rachats effectués par l'intermédiaire d'un programme systématique.

Un relevé semestriel comprenant toutes les opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin est produit à la mi-juillet.

Un relevé annuel comprenant toutes les opérations effectuées au cours de l'année civile précédente est produit à la fin de janvier.

Pour nous joindre

Adresse

postale : Desjardins Sécurité financière
Administration des fonds de placement garanti
1, complexe Desjardins
C.P. 9000
Montréal (Québec) H5B 1H5

Téléphone : 1 888 729-3422

Télécopieur : 1 888 926-2987

Courriel : fpgserviceclients@dsf.ca

Site Internet : desjardinsassurancevie.com

Entente et directives

Par la présente, je demande (nous demandons) l'établissement d'un contrat en vertu du Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière – Helios2 selon les modalités et conditions du contrat courant des Fonds de placement garanti de Desjardins Sécurité financière – Helios2 et j'accepte (nous acceptons) de payer les frais qui y sont stipulés.

La présente proposition est assujettie à l'acceptation de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF). Tout dépôt additionnel sera assujetti à la même acceptation.

Je déclare (Nous déclarons) que toutes mes (nos) réponses et déclarations relatives à la présente proposition sont complètes et véridiques.

Je déclare (Nous déclarons) que les dépôts qui sont ou qui seront effectués en vertu du présent contrat ne sont pas ou ne seront pas effectués pour le compte d'un tiers. Je m'engage (Nous nous engageons) à aviser DSF si des dépôts sont effectués ultérieurement en vertu de ce contrat pour le compte d'un tiers.

Programme de retraits systématiques

Si vos rachats excèdent votre plus-value en capital net, ils peuvent épuiser la valeur de votre contrat.

Contrats enregistrés

Si la présente proposition a trait à un Contrat enregistré, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF) doit demander l'enregistrement du Contrat à titre de régime enregistré d'épargne-retraite ou de fonds enregistré de revenu de retraite en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les Contrats enregistrés sont assujettis à des restrictions conformément à l'article 146 ou 146.3 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Je comprends qu'en raison de l'enregistrement du présent Contrat, tous les paiements effectués par DSF seront assujettis à l'impôt, selon ladite loi.

Gestion des renseignements personnels

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF) traite de façon confidentielle les renseignements personnels qu'elle possède sur vous. Elle conserve ces renseignements dans un dossier afin de vous faire bénéficier de ses différents services financiers (assurance, rentes, crédit, etc.). Ces renseignements ne sont consultés que par les employés qui en ont besoin pour leur travail.

Vous avez le droit de consulter votre dossier. Vous pouvez aussi y faire corriger des renseignements si vous démontrez qu'ils sont inexacts, incomplets, ambigus ou inutiles. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à l'adresse suivante :

Officier de la protection des renseignements personnels, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie
200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 ou renseignements.personnels@dsf.ca.

DSF peut utiliser la liste de ses clients pour les informer de ses promotions ou leur offrir un nouveau produit. Si vous ne voulez pas recevoir de telles offres, vous avez le droit de faire rayer votre nom de cette liste. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à l'Officier de la protection des renseignements personnels de DSF.

DSF fait appel à des fournisseurs de services situés à l'extérieur du Canada pour accomplir certains mandats spécifiques dans le cours normal de ses affaires. Il est possible que certains renseignements personnels vous concernant soient ainsi transférés dans un autre pays et qu'ils soient soumis aux lois de ce pays. Vous pouvez obtenir de l'information concernant les politiques et pratiques de DSF en matière de transfert de renseignements personnels à l'extérieur du Canada en visitant son site à l'adresse suivante : www.desjardinsassurancevie.com ou en écrivant à l'Officier de la protection des renseignements personnels. Ce dernier pourra également répondre à vos questions concernant le transfert des renseignements personnels à des fournisseurs de service à l'extérieur du Canada.



	INITIALES	DATE
SAISI PAR :		
VÉRIFIÉ PAR :		
SECONDE VÉRIFICATION PAR :		

À l'usage exclusif de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie

Numéro du client : _____

Numéro du cotitulaire : _____

Numéro du contrat : _____

Proposition de contrat Helios2

DIRECTIVES : Cette proposition de contrat ne peut être utilisée pour un CELI ou un contrat détenu au nom d'un intermédiaire/prête-nom.

1. Type de contrat

Choisissez un type de régime. Les avenants, les renonciations du conjoint, les annexes et les documents de transfert appropriés sont disponibles au www.webi.ca.

Régimes enregistrés

- Régime d'épargne-retraite (RER) RER de conjoint Fonds de revenu de retraite (FRR) FRR de conjoint
 Compte de retraite immobilisé (CRI) RER immobilisé Fonds de revenu viager (FRV) Fonds de revenu viager restreint (FRVR)
 Régime d'épargne immobilisé restreint (REIR) Fonds de revenu de retraite réglementaire (FRRR)

Loi (province) pour les comptes de retraite immobilisés (CRI) et les RER immobilisés : _____

Régime non enregistré

Quelles sont vos intentions en acquérant ce contrat? (Conformément aux exigences de la législation fédérale) _____

Voici des exemples de buts : épargne-retraite, épargne en prévision d'études, planification successorale, protection des actifs ou protection du revenu de retraite.

Cette section ne s'applique qu'aux Contrats non enregistrés.

2. Renseignements sur le titulaire

Si le titulaire est une personne morale, une organisation ou une fiducie, ou si le titulaire a habilité une personne physique à donner des instructions en son nom à l'égard d'un contrat (par exemple, une procuration), veuillez remplir le formulaire numéro 08295 «Formulaire complémentaire de vérification d'identité» disponible au www.webi.ca.

Sexe : H F Langue : Français Anglais

Nom de famille du titulaire Prénom Initiales

J J M M A A A A
Date de naissance

Nom de l'organisation

Numéro d'assurance sociale

Adresse

Téléphone au domicile

Ville Province Code postal

Téléphone au travail

Profession (Conformément aux exigences de la législation fédérale, veuillez préciser suffisamment. Les termes génériques comme « directeur », « conseiller », ou « président » ne suffisent pas.)

Numéro fédéral d'entreprise ou de fiducie

Numéro provincial d'entreprise ou de fiducie (Québec seulement)

Résident Non-résident Pays : _____

Titulaire – Vérification d'identité :

Le représentant soussigné certifie avoir vérifié l'identité du titulaire, conformément aux exigences de la législation fédérale, à l'aide de l'une ou l'autre des pièces d'identité suivantes. **Veuillez inscrire le numéro du document. Un document expiré n'est pas valide.**

Numéro du permis de conduire : _____ Numéro du passeport : _____

Numéro de l'acte de naissance : _____ Numéro de la carte d'assurance maladie provinciale : _____
(interdit en Ontario, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard)

Lieu de délivrance ou territoire de la pièce d'identité : _____ (obligatoire)

Renseignements sur le cotitulaire (Contrats non enregistrés seulement)

Si le cotitulaire a habilité une personne physique à donner des instructions en son nom à l'égard d'un contrat (par exemple, une procuration), veuillez remplir le formulaire numéro 08295 «Formulaire complémentaire de vérification d'identité» disponible au www.webi.ca.

Le titulaire et le cotitulaire doivent être conjoints mariés, conjoints unis civilement ou conjoints de fait.

Si le contrat comporte un cotitulaire, le titulaire et le cotitulaire sont présumés les rentiers, à moins d'indication contraire à la section 3. Si aucun rentier n'est désigné à la section 3, le capital-décès sera versé à la suite du décès du survivant. Si un rentier est désigné à la section 3, le capital-décès sera versé à la suite du décès de ce rentier.

Nom de famille du cotitulaire Prénom Initiales

J J M M A A A A
Date de naissance

Numéro d'assurance sociale

Cotitulaire – Vérification d'identité :

Le représentant soussigné certifie avoir vérifié l'identité du cotitulaire, conformément aux exigences de la législation fédérale, à l'aide de l'une ou l'autre des pièces d'identité suivantes. **Veuillez inscrire le numéro du document. Un document expiré n'est pas valide.**

Numéro du permis de conduire : _____ Numéro du passeport : _____

Numéro de l'acte de naissance : _____ Numéro de la carte d'assurance maladie provinciale : _____
(interdit en Ontario, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard)

Lieu de délivrance ou territoire de la pièce d'identité : _____ (obligatoire)

Renseignements – Contrats en fiducie

En fiducie (Les contrats en fiducie ne sont pas permis pour les clients du Québec à moins qu'une fiducie formelle n'ait été créée.)

Nom de famille du titulaire bénéficiaire Prénom Initiales

J J M M A A A A
Date de naissance

Numéro d'assurance sociale

2a. Renseignements sur le conjoint

Le **conjoint cotisant** est l'époux ou le conjoint de fait qui cotise au Contrat de RER du titulaire (RER de conjoint) ou a cotisé à un autre RER ou à un FRR du titulaire dont des fonds sont transférés à ce Contrat de RER ou de FRR (RER ou FRR de conjoint).

Conjoint cotisant à un RER ou à un FRR

Nom de famille du conjoint cotisant _____ Prénom _____ Initiales _____

J | J | M | M | A | A | A | A | | | | | | | | | |
 Date de naissance Numéro d'assurance sociale

Versement minimum d'un FRR ou d'un FRV – Je choisis l'âge de mon époux ou conjoint de fait pour le calcul des montants à verser. L'âge utilisé pour calculer ce montant ne peut pas être modifié une fois que les versements ont commencé. Si vous avez choisi Helios2 – 75/100 GRV, seul l'âge de l'époux ou conjoint de fait le plus jeune peut être utilisé pour le calcul du montant minimum des versements FRR.

3. Rentier, (Contrats non enregistrés seulement)

Sexe : H F

Remplissez cette section si le rentier n'est pas le titulaire/cotitulaire, ou si le titulaire est une personne morale, une organisation ou une fiducie. Le rentier est la personne au décès de laquelle le capital-décès est versé.

Nom de famille _____ Prénom _____ Initiales _____
 Adresse _____
 Ville _____ Province _____ Code postal _____

J | J | M | M | A | A | A | A | | | | | | | | | |
 Date de naissance
 Numéro d'assurance sociale
 Numéro de téléphone

4. Bénéficiaire au décès du rentier

La ou les personnes que vous désignez ici recevront le capital décès au décès du dernier rentier survivant.

Tous les bénéficiaires sont révocables à moins d'indication contraire. Dans le cas des contrats établis au Québec, si vous désignez votre conjoint marié ou votre conjoint uni civilement comme bénéficiaire, vous devez spécifier qu'il s'agit d'un bénéficiaire RÉVOCABLE , faute de quoi il sera **bénéficiaire irrévocable**. Si vous désignez un bénéficiaire à titre irrévocable, il devra autoriser par écrit toutes les opérations et tous les changements de régime.

Bénéficiaire principal :

_____ Nom de famille	_____ Prénom	_____ Quote-part (%)	_____ Relation*
_____ Nom de famille	_____ Prénom	_____ Quote-part (%)	_____ Relation*
_____ Nom de famille	_____ Prénom	_____ Quote-part (%)	_____ Relation*

Si mon bénéficiaire principal décède avant le rentier, je désigne mon bénéficiaire subsidiaire pour recevoir le capital-décès.

_____ Nom de famille	_____ Prénom	_____ Quote-part (%)	_____ Relation*
-------------------------	-----------------	-------------------------	--------------------

*avec le titulaire/cotitulaire (résidents du Québec) ou le(s) rentiers (résidents hors-Québec)

5. Source des fonds

Chèque personnel _____ \$

Transfert d'un produit de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, Numéro de compte : _____ \$
 (Veuillez fournir une copie des documents de transfert)

Transfert d'une autre institution financière _____ \$
 (Veuillez fournir une copie des documents de transfert)
 Nom de l'institution _____ \$
 Nom de l'institution _____ \$
 Nom de l'institution _____ \$

6. Garanties et renseignements sur les placements

Veuillez inscrire le numéro du ou des fonds que vous avez choisis.
 Le numéro d'un fonds indique le fonds, la série de parts, l'option relative aux frais et la garantie concernés.
 Consultez la liste des fonds pour connaître le dépôt minimal.
 Pour les DPA, le montant minimal initial est de 100 \$ par mois et de 25 \$ par fonds.

Pour établir un accord de débits préautorisés (DPA), veuillez remplir la section «Accord de débits préautorisés (DPA) – Autorisation du payeur»

Numéro du fonds	Montant du dépôt	Débits préautorisés (DPA)	
		Montant	Numéro d'ordre électronique
_____	\$ _____	\$ _____	_____
_____	\$ _____	\$ _____	_____
_____	\$ _____	\$ _____	_____
_____	\$ _____	\$ _____	_____
_____	\$ _____	\$ _____	_____

7. Helios2 75/100 GRV – Âge du retrait à vie

Veillez remplir cette section uniquement si vous avez choisi Helios2 – 75/100 GRV.

Sauf indication contraire, l'âge par défaut sera de 67 ans.

Je prévois / Nous prévoyons effectuer le premier retrait admissible à la GRV en vertu d'Helios2 – 75/100 GRV lorsque le rentier aura ____ ans.

Cet âge est fourni à titre indicatif seulement afin d'obtenir une prévision du montant maximal de la GRV. Vous devrez tout de même fournir des instructions si vous souhaitez effectuer un retrait.

8. Programme de retraits systématiques (PRS)

Le montant brut est le montant net auquel sont additionnés l'impôt et les taxes retenus ainsi que les frais.

En ce qui concerne un FRR ou un FRV, vous devez retirer un montant égal ou supérieur au montant minimum devant être retiré de ce FRR ou de ce FRV. En ce qui concerne un FRV, le montant retiré ne peut être supérieur au montant maximal pouvant être retiré de ce FRV.

Numéro du fonds	PRS (montant ou %)	Numéro du fonds	PRS (montant ou %)

Date et fréquence de paiement Annuelle Semestrielle Trimestrielle Mensuelle Bimensuelle (le 1^{er} ou le 15 du mois)
 Toutes les deux semaines Toutes les semaines

Date de début (Veillez choisir une date entre le 1^{er} et le 28) :

J	J	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---

Contrats non enregistrés

Je choisis (Nous choisissons) : _____ \$ par intervalle. Indiquez si ce montant est Brut OU Net. (Par défaut si aucun choix n'est indiqué)
 Exonération du montant des frais de rachat Montant maximal de la GRV

FRR/FRV

Je choisis (Nous choisissons) : Montant minimum permis en vertu d'un FRR ou d'un FRV Montant maximum permis en vertu d'un FRV
(la date de versement par défaut est le 15 décembre)

_____ \$ par année. Indiquez si ce montant est Brut OU Net. (Par défaut si aucun choix n'est indiqué)
 Exonération du montant des frais de rachat Montant maximal de la GRV

Les versements seront déposés directement dans le compte bancaire que vous aurez spécifié. **Veillez joindre un chèque personnel portant la mention « ANNULÉ ».**

9. Renseignements sur le représentant

Veillez écrire le ou les noms en lettres moulées.

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Courtier	Succursale	Représentant	Nom du courtier (fournisseur des services)	Nom du représentant ou du stagiaire (Le terme « stagiaire » ne s'applique qu'au Québec.)

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom du maître de stage (Québec seulement)	Signature du maître de stage (Québec seulement)	Signature du représentant ou du stagiaire	Date

En signant ici, le représentant confirme qu'il détient le permis approprié, qu'il a divulgué tout conflit d'intérêts et qu'il a soigneusement examiné la pertinence du produit pour les besoins du titulaire/cotitulaire. Le représentant confirme également qu'il recevra une rémunération si la présente proposition est acceptée par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et qu'il est possible qu'il reçoive plus tard une rémunération supplémentaire sous forme de bonis, de commissions de service ou de congrès. Le représentant confirme également qu'il a examiné la ou les pièces d'identité originales et valides et qu'il a rempli et joint le formulaire « Détermination quant aux tiers » s'il a des motifs raisonnables de croire que le titulaire/cotitulaire agit au nom d'un tiers.

10. Reconnaissance

Le document Contrat et notice explicative contient des renseignements importants que vous devriez lire avant de souscrire le présent contrat.

Le rentier est tenu de consentir à être la vie-mesure et signer cette section sauf si le rentier est un mineur au moment de la demande.

Je reconnais (Nous reconnaissons) avoir reçu et lu le document intitulé Contrat et notice explicative du Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière – Helios2, qui contient toutes les dispositions relatives au contrat du Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière – Helios2, des renseignements sur les placements, les faits saillants financiers ainsi que les aperçus des fonds pour chacun des Fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière (DSF FPG). Je reconnais (Nous reconnaissons) avoir reçu une description appropriée du produit, les aperçus des fonds pertinents et des explications claires relativement à ce qui est garanti ou non en vertu de ce contrat.

Pour toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception du Québec : Si un cotitulaire est désigné, le titulaire et le cotitulaire reconnaissent que le type de propriété est qualifié de « propriété conjointe avec droits de survie ». Au décès du titulaire ou du cotitulaire, à condition qu'il ou elle ne soit pas le rentier unique, tous ses droits et toutes ses obligations découlant du contrat seront transférés à l'autre.

Pour la province de Québec seulement : Si un cotitulaire est désigné, le titulaire et le cotitulaire reconnaissent et conviennent qu'ils se désignent mutuellement à titre de titulaire subrogé du contrat. Au décès du titulaire ou du cotitulaire, à condition qu'il ou elle ne soit pas le rentier unique, tous ses droits et toutes ses obligations découlant du contrat seront transférés à l'autre.

Si le rentier n'est pas le titulaire/cotitulaire : En apposant ma signature ci-dessous, à titre de Rentier, je consens à être la vie-mesure pour les besoins du calcul du Capital-décès et de toutes les autres garanties dans le cadre de ce contrat.

Le titulaire et le cotitulaire déclarent être conjoints de fait, conjoints unis civilement ou conjoints mariés au moment de la demande.

En signant ci-dessous, vous reconnaissez que vous avez lu et compris l'entente et les directives figurant au verso du présent document.

Fait à : _____ Date : _____

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Signature du titulaire	Signature du cotitulaire (s'il y a lieu)	Signature du rentier, (s'il n'est pas le titulaire/cotitulaire)

Signature du conjoint (pour le ou les FRV applicables)

**ACCORD DE DÉBITS PRÉAUTORISÉS (DPA) – AUTORISATION DU PAYEUR****1. Nom du titulaire du compte et numéro du compte**

Nom _____		Prénom _____	Téléphone _____
Adresse _____			
Ville _____		Province _____	Code postal _____
Nom de l'institution financière auprès de laquelle le compte est détenu _____			
_____	_____	_____	
Numéro de l'institution	Numéro de transit	Numéro du compte (y compris le chiffre de contrôle)	

IMPORTANT : Veuillez joindre un chèque personnalisé portant la mention « ANNULÉ ».

2. Autorisation relative aux retraits

J'autorise Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF) à effectuer des débits préautorisés (DPA) sur mon compte auprès de l'institution financière mentionnée ci-dessus, selon la fréquence suivante :

- toutes les semaines
 toutes les deux semaines
 bimensuelle (le 1^{er} et le 15 de chaque mois)
 mensuelle
 trimestrielle
 semestrielle
 annuelle

Date de début (Veuillez choisir une date entre le 1^{er} et le 28) :

J	J	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---

Chaque retrait correspondra à un montant fixe de _____ \$ (minimum de 100 \$ par mois) devant être déposé dans mon contrat de fonds de placement garanti.

Type d'accord de DPA Personnel/Individuel Entreprise

Renonciation :

Je renonce à recevoir un avis écrit avant le premier débit et à tout autre avis confirmant des changements au débit décrit ci-dessus.

Changement ou annulation :

J'informerai DSF de tout changement au présent accord au moins 10 jours ouvrables avant le prochain retrait.

Je peux révoquer mon autorisation en tout temps au moyen d'un avis d'au moins dix jours ouvrables. Pour obtenir un formulaire d'annulation ou plus d'information sur mon droit d'annuler un accord de DPA, je peux communiquer avec mon institution financière ou consulter le site de l'Association canadienne des paiements, au www.cdnpay.ca. Je dégage mon institution financière de toute responsabilité si mon annulation n'est pas respectée, à moins qu'il ne s'agisse d'une négligence grave de sa part. DSF peut annuler cet accord de DPA en fournissant un avis de 30 jours au titulaire du Contrat. Cet accord peut également être annulé si l'institution financière refuse les débits préautorisés pour toute raison.

J'atteste que toutes les personnes dont la signature est nécessaire au fonctionnement du compte mentionné ci-dessus ont signé la présente autorisation.

3. Remboursement

Je dispose de certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à la présente entente. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec la présente entente de DPA. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le site www.cdnpay.ca.

Je comprends que je devrai faire une demande à cet effet à mon institution financière selon la procédure qu'elle me fournira.

4. Consentement relatif à la communication de renseignements

Je consens à ce que les renseignements contenus dans ma demande d'adhésion aux DPA soient communiqués à mon institution financière, dans la mesure où cette communication de renseignements est directement liée et nécessaire à la mise en œuvre appropriée des règles applicables aux DPA.

5. Signature du ou des titulaires du compte

En signant ci-dessous, vous reconnaissez que vous avez lu et que vous autorisez les débits préautorisés (DPA) décrits ci-dessus.

Signature du titulaire du compte _____ Date _____

Signature du second titulaire (Seulement si deux signatures sont requises) _____ Date _____

	Exigences en matière de dépôt pour la Série 6		
	Helios2 – 75/75	Helios2 – 75/100 i	Helios2 – 75/100 GRV
Âge maximal du rentier pour effectuer un dépôt	90 (série 6A) 80 (séries 6B et 6C)	80	80
Dépôt initial minimal* ou Débit préautorisé (DPA) minimal, par mois**	1 000 \$ 100 \$	1 000 \$ 100 \$	10 000 \$ s.o.
Dépôt additionnel			
Montant forfaitaire minimal ou DPA minimal, par mois	500 \$ 50 \$	500 \$ 50 \$	500 \$ 50 \$

* Le dépôt minimal par fonds est de 500 \$.

Pour la série 6, le dépôt initial minimal des contrats enregistrés en tant que FERR et de ceux contenant des sommes immobilisées est de 10 000 \$.

** Le DPA minimal par fonds est de 25 \$.

Nom du fonds	Série 6A Aucuns Frais			Série 6B Frais de rachat réduits			Série 6C Frais de rachat différés		
	Helios2 – 75/75	Helios2 – 75/100 i	Helios2 – 75/100 GRV	Helios2 – 75/75	Helios2 – 75/100 i	Helios2 – 75/100 GRV	Helios2 – 75/75	Helios2 – 75/100 i	Helios2 – 75/100 GRV
SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT									
DSF FPG – Sécuritaire	S906A	M906A	G906A	S906B	M906B	G906B	S906C	M906C	G906C
DSF FPG – Modéré	S916A	M916A	G916A	S916B	M916B	G916B	S916C	M916C	G916C
DSF FPG – Équilibré	S926A	M926A	G926A	S926B	M926B	G926B	S926C	M926C	G926C
DSF FPG – Croissance	S936A	M936A	G936A	S936B	M936B	G936B	S936C	M936C	G936C
DSF FPG – Croissance maximale	S946A	M946A		S946B	M946B		S946C	M946C	
FONDS INDIVIDUELS									
Revenu									
DSF FPG – Marché monétaire	S556A	M556A	G556A	S556B	M556B	G556B	S556C	M556C	G556C
DSF FPG – Revenu – Fiera Capital	S526A	M526A	G526A	S526B	M526B	G526B	S526C	M526C	G526C
DSF FPG – Obligations canadiennes	S956A	M956A	G956A	S956B	M956B	G956B	S956C	M956C	G956C
Équilibré et répartition d'actifs									
DSF FPG – Revenu diversifié – Franklin Quotientiel	S356A	M356A	G356A	S356B	M356B	G356B	S356C	M356C	G356C
DSF FPG – Équilibré de revenu – Franklin Quotientiel	S346A	M346A	G346A	S346B	M346B	G346B	S346C	M346C	G346C
DSF FPG – Canadien équilibré – Fidelity	S246A	M246A		S246B	M246B		S246C	M246C	
DSF FPG – Revenu mensuel américain – Fidelity	S966A	M966A		S966B	M966B		S966C	M966C	
DSF FPG – Équilibré – Desjardins SociéTerre	S976A	M976A	G976A	S976B	M976B	G976B	S976C	M976C	G976C
DSF FPG – Global équilibré – Jarislowsky Fraser	S206A	M206A	G206A	S206B	M206B	G206B	S206C	M206C	G206C
DSF FPG – Canadien équilibré – Fiera Capital	S496A	M496A	G496A	S496B	M496B	G496B	S496C	M496C	G496C
DSF FPG – Canadien équilibré – Franklin Bissett	S756A	M756A	G756A	S756B	M756B	G756B	S756C	M756C	G756C
DSF FPG – Équilibré de croissance – Franklin Quotientiel	S366A	M366A	G366A	S366B	M366B	G366B	S366C	M366C	G366C
DSF FPG – Canadien équilibré – CI Signature	S266A	M266A	G266A	S266B	M266B	G266B	S266C	M266C	G266C
DSF FPG – Revenu et croissance – CI Signature	S856A	M856A	G856A	S856B	M856B	G856B	S856C	M856C	G856C
DSF FPG – Croissance et revenu – NEI NordOuest	S586A	M586A	G586A	S586B	M586B	G586B	S586C	M586C	G586C
DSF FPG – Croissance mondiale – NEI Sélect	S536A	M536A	G536A	S536B	M536B	G536B	S536C	M536C	G536C
DSF FPG – Répartition d'actifs canadiens – CI Cambridge	S866A	M866A		S866B	M866B		S866C	M866C	
DSF FPG – Croissance – Franklin Quotientiel	S336A	M336A		S336B	M336B		S336C	M336C	
Actions canadiennes									
DSF FPG – Revenu de dividendes – Franklin Bissett	S716A	M716A		S716B	M716B		S716C	M716C	
DSF FPG – Dividendes canadiens – NEI NordOuest	S886A	M886A		S886B	M886B		S886C	M886C	
DSF FPG – Actions canadiennes – Jarislowsky Fraser	S236A	M236A		S236B	M236B		S236C	M236C	
DSF FPG – Actions canadiennes – Fidelity Frontière Nord ^{MD}	S256A	M256A		S256B	M256B		S256C	M256C	
DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett	S726A	M726A		S726B	M726B		S726C	M726C	
DSF FPG – Spécialisé actions – NEI NordOuest	S596A	M596A		S596B	M596B		S596C	M596C	
DSF FPG – Sociétés à petite capitalisation – Franklin Bissett	S736A	M736A		S736B	M736B		S736C	M736C	
Actions étrangères									
DSF FPG – Actions américaines – MFS	S846A	M846A		S846B	M846B		S846C	M846C	
DSF FPG – Actions américaines valeur – Desjardins	S436A	M436A		S436B	M436B		S436C	M436C	
DSF FPG – Mondial de dividendes – Desjardins	S876A	M876A		S876B	M876B		S876C	M876C	
DSF FPG – Actions mondiales – MFS	S776A	M776A		S776B	M776B		S776C	M776C	
DSF FPG – Actions internationales – MFS	S406A	M406A		S406B	M406B		S406C	M406C	
DSF FPG – Actions internationales croissance – Desjardins	S896A	M896A		S896B	M896B		S896C	M896C	

^{MD} Fidelity Frontière Nord est une marque déposée de FMR Corp.

	Exigences en matière de dépôt pour la Série 7		
	Helios2 – 75/75	Helios2 – 75/100 i	Helios2 – 75/100 GRV
Âge maximal du rentier pour effectuer un dépôt	90	80	80
Dépôt initial minimal* ou Débit préautorisé (DPA) minimal, par mois**	250 000 \$ s.o.	250 000 \$ s.o.	250 000 \$ s.o.
Dépôt additionnel			
Montant forfaitaire minimal ou DPA minimal, par mois	500 \$ 50 \$	500 \$ 50 \$	500 \$ 50 \$

* Le dépôt minimal par fonds est de 500 \$.

** Le DPA minimal par fonds est de 25 \$.

Nom du fonds	Série 7A Aucuns Frais		
	Helios2 – 75/75	Helios2 – 75/100 i	Helios2 – 75/100 GRV
SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT			
DSF FPG – Sécuritaire	S907A	M907A	G907A
DSF FPG – Modéré	S917A	M917A	G917A
DSF FPG – Équilibré	S927A	M927A	G927A
DSF FPG – Croissance	S937A	M937A	G937A
DSF FPG – Croissance maximale	S947A	M947A	
FONDS INDIVIDUELS			
Revenu			
DSF FPG – Marché monétaire	S557A	M557A	G557A
DSF FPG – Revenu – Fiera Capital	S527A	M527A	G527A
DSF FPG – Obligations canadiennes	S957A	M957A	G957A
Équilibré et répartition d'actifs			
DSF FPG – Revenu diversifié – Franklin Quotientiel	S357A	M357A	G357A
DSF FPG – Équilibré de revenu – Franklin Quotientiel	S347A	M347A	G347A
DSF FPG – Canadien équilibré – Fidelity	S247A	M247A	
DSF FPG – Revenu mensuel américain – Fidelity	S967A	M967A	
DSF FPG – Équilibré – Desjardins SociéTerre	S977A	M977A	G977A
DSF FPG – Global équilibré – Jarislowsky Fraser	S207A	M207A	G207A
DSF FPG – Canadien équilibré – Fiera Capital	S497A	M497A	G497A
DSF FPG – Canadien équilibré – Franklin Bissett	S757A	M757A	G757A
DSF FPG – Équilibré de croissance – Franklin Quotientiel	S367A	M367A	G367A
DSF FPG – Canadien équilibré – CI Signature	S267A	M267A	G267A
DSF FPG – Revenu et croissance – CI Signature	S857A	M857A	G857A
DSF FPG – Croissance et revenu – NEI NordOuest	S587A	M587A	G587A
DSF FPG – Croissance mondiale – NEI Sélect	S537A	M537A	G537A
DSF FPG – Répartition d'actifs canadiens – CI Cambridge	S867A	M867A	
DSF FPG – Croissance – Franklin Quotientiel	S337A	M337A	
Actions canadiennes			
DSF FPG – Revenu de dividendes – Franklin Bissett	S717A	M717A	
DSF FPG – Dividendes canadiens – NEI NordOuest	S887A	M887A	
DSF FPG – Actions canadiennes – Jarislowsky Fraser	S237A	M237A	
DSF FPG – Actions canadiennes – Fidelity Frontière Nord ^{MD}	S257A	M257A	
DSF FPG – Actions canadiennes – Franklin Bissett	S727A	M727A	
DSF FPG – Spécialisé actions – NEI NordOuest	S597A	M597A	
DSF FPG – Sociétés à petite capitalisation – Franklin Bissett	S737A	M737A	
Actions étrangères			
DSF FPG – Actions américaines – MFS	S847A	M847A	
DSF FPG – Actions américaines valeur – Desjardins	S437A	M437A	
DSF FPG – Mondial de dividendes – Desjardins	S877A	M877A	
DSF FPG – Actions mondiales – MFS	S777A	M777A	
DSF FPG – Actions internationales – MFS	S407A	M407A	
DSF FPG – Actions internationales croissance – Desjardins	S897A	M897A	

^{MD} Fidelity Frontière Nord est une marque déposée de FMR Corp.

Choisir Desjardins...

c'est choisir le Mouvement des caisses Desjardins, le plus important groupe financier coopératif au Canada, dont la **solidité financière est reconnue** par les agences de notation qui lui attribuent des cotes comparables, sinon supérieures, à celles des cinq grandes banques canadiennes et des autres compagnies d'assurances :

- Standard and Poor's A+
- Moody's Aa2
- Dominion Bond Rating Service AA
- Fitch AA-

Le document Contrat et notice explicative contient des renseignements importants sur les caractéristiques du Régime de fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière – Helios2 et les Fonds de placement garanti DSF. Nous vous conseillons de le lire attentivement avant de souscrire un contrat.

Helios2 est une marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Fonds de placement garanti DSF est une marque de commerce déposée, propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Les Fonds de placement garanti DSF sont établis par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

DSF est l'acronyme de Desjardins Sécurité financière.